

**Transformation et rénovation du bâtiment sis à la route de Lavaux 216 à Lutry pour la création d'un nouveau poste de police, d'un atelier de menuiserie pour la voirie et la rénovation de trois appartements**

Dans sa séance du 26 juin 2006, sur la base du préavis municipal n° 1100/2006, le Conseil communal accordait un crédit de Fr. 1'500'000.-- pour les travaux de transformation et de rénovation de l'ancien garage Tarin et du bâtiment Castella.

Les travaux préparatoires se sont déroulés selon les étapes ci-dessous :

- Choix des mandataires techniques : 28 août 2006  
(ingénieur civil, ingénieurs CVSE)
- Mise à l'enquête publique du projet : du 29 septembre au 19 octobre 2006
- Permis de construire : 27 novembre 2006

A la suite d'un examen de détail de l'état du bâtiment avec les mandataires techniques retenus, il est apparu que les structures porteuses, notamment, nécessitaient des travaux beaucoup plus importants que ceux initialement prévus lors de l'étude de l'avant-projet décrit au chapitre 5 du préavis municipal n° 1100/2006. Les dalles des niveaux supérieurs, par exemple, a priori supposées en hourdis, sont en fait constituées uniquement de poutraison, modifiant par là-même les données statiques générales de l'ouvrage.

Afin de définir au plus près le coût réel des travaux et de vérifier si le devis initial était toujours d'actualité, la Municipalité a alors décidé de procéder à la mise en soumission de l'ensemble des corps de métiers préalablement à la mise en chantier.

Après analyse approfondie et vérification des offres reçues, recherche des économies possibles et étude de plusieurs variantes en collaboration entre nos mandataires et les entreprises concernées, le nouveau devis général s'élève à Fr. 1'790'000.--.

Les impondérables techniques majeurs rencontrés, indécélables sans expertise préalable, ainsi que l'évolution conjoncturelle défavorable en matière de hausse des coûts de main d'œuvre et des prix des matières premières durant les 15 derniers mois, nous démontrent que ce surcoût n'est pas excessif. Nous mettrons d'autre part tout en œuvre afin qu'il ne soit pas dépassé, voire diminué.

Compte tenu de ce qui précède, les travaux ont pu débuter le 5 mars 2007, avec un achèvement prévisible pour fin décembre 2007.

Lutry, le 2 avril 2007